



Paris, le 6 mars 2023

Nos références : 54/2023/ES/MJ

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 2 mars, vous nous indiquez les conclusions que vous avez tirées de l'exigence portée par les organisations syndicales de résoudre le problème des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, et vous nous invitez à participer à un événement regroupant l'ensemble des acteurs autour de cette thématique.

La CFDT Fonctions publiques, en raison du contexte lié au projet de retraites porté par le Gouvernement qui pénalise de nombreuses femmes, notamment les plus fragiles et celles qui ont été particulièrement exposées en première et deuxième lignes lors de la crise sanitaire que nous avons traversée, ne participera pas à cet événement.

Pour autant, nos désaccords profonds ne nous font pas renoncer à nos revendications, nous les avons d'ailleurs portées lors des deux réunions de travail sur l'index et le dispositif de nominations équilibrées.

Aussi, outre les thématiques qui seront traitées dans le cadre de l'agenda social qui nous a été récemment transmis, la CFDT tient à vous rappeler ici ses attentes.

D'abord, en matière de rémunérations, dont le lien avec les montants des pensions est évident, outre le chantier structurel qui doit s'ouvrir, la CFDT vous rappelle son exigence de mesures générales, d'autant plus indispensables que l'inflation est toujours à des niveaux élevés et sans ralentissement en perspective.

Ensuite, sur l'index lui-même.

La CFDT est favorable à la transposition de l'index existant dans le secteur privé, dès lors qu'il en serait fait un bilan afin d'en éliminer les défauts identifiés plutôt que de le transposer tel quel. Il serait aussi utile de se donner les moyens d'imposer à l'employeur de prendre les mesures nécessaires à la résorption des écarts constatés.

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la transformation et de la Fonction publiques
Hôtel Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 PARIS

.../...

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr

La CFDT considère que le niveau minimal requis de 75 points sur 100 est très insuffisant, d'autant plus que la moyenne atteinte en 2022 par les entreprises du secteur privé est de 89 points. Le délai de 3 ans pour atteindre cet objectif est beaucoup trop long, et les mesures de contrôle et de vérification trop évasives. Calquer la vérification des obligations de l'index sur la procédure de vérification des plans d'action est insuffisant.

La CFDT demande des indicateurs précis, vérifiables et complétés (par exemple : l'écart de promotion au retour de congé maternité ou avec, ou sans, maladie lié à la maternité, par catégorie socio-professionnelle à l'instar du secteur privé ; la proportion de femmes et d'hommes à tous les niveaux d'encadrement ; la proportion de femmes et d'hommes occupant des postes à responsabilité ouvrant droit à rémunération ; ...).

La CFDT s'inquiète du périmètre proposé, pour chacun des trois versants : dans la FPE le département ministériel couvre des réalités très différentes ; dans la FPH, quel est le sort des agents affectés dans les établissements sous le seuil de 50 ; et pour la FPT, la CFDT demande que le seuil de 50 agents soit dissocié de celui du nombre d'habitants.

Enfin, la CFDT demande que la transparence du dispositif soit effective, par sa présentation devant le comité social avant publication, et que les corps de contrôle en soient destinataires. Les sanctions pour non-respect de la procédure, ou non atteinte du seuil doivent être rapides et suffisamment coercitives pour être efficaces.

Les déceptions sont donc importantes pour la CFDT, mais sans entamer notre volonté de faire avancer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Nous avons d'ailleurs salué les évolutions à venir du dispositif de nominations équilibrées qui répondent à des revendications que nous portons depuis plus de dix ans.

Sur l'ensemble des points en lien avec l'index et sur d'autres telles que les mesures de rattrapage en matière de rémunérations et de carrière, ou la qualité de l'emploi (les temps incomplets et les temps partiels imposés), la CFDT arrive à la conclusion qu'il est indispensable d'ouvrir les négociations en vue d'un nouvel accord.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, la CFDT reste disponible pour les travaux que nous appelons de nos vœux, pour construire concrètement les avancées en matière d'égalité qui ne peut plus attendre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma respectueuse considération

Mylène JACQUOT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'J' intertwined.

Secrétaire générale